



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 23 mars 2021

DELIBERATION
N°CFVU-2021-03-EET-032

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 33
Voix favorables : 33
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

Relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2^{ème} année
Domaine Droit, Économie, Gestion
Mention Economie
Parcours Standard Economie Appliquée

Année universitaire 2021-2022

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation relatif au contrat quinquennal 2021-2025,
- Vu la délibération du CA relative aux capacités d'accueil, et aux modalités d'admission au titre de l'année universitaire concernée,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil pédagogique de l'Ecole en date du 23 février 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte le régime des études et contrôle des connaissances et compétences du Master 2^{ème} année Droit, Économie, Gestion, mention Economie, Parcours standard **Economie Appliquée**.

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. Objectifs de la formation

Le Master Droit, Économie, Gestion, mention **Economie**, parcours standard **Economie Appliquée**, est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière d'économie, d'économétrie, de logiciels statistiques afin de développer des capacités d'analyse économique appliquée à de nombreux domaines.

ARTICLE 2. Conditions d'accès

Droit à poursuite d'études : étudiant ayant été sélectionné à l'Université Toulouse Capitole en 1^{ère} année de master mention Droit, Economie, Gestion, **mention Economie**, parcours standard **Economie Appliquée**.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la 1^{ère} année du Master Mention Droit, Economie, Gestion, **mention Economie**, parcours standard **Economie Appliquée** à l'Université Toulouse Capitole.

Pour tous les autres cas : l'admission en Master 2 pour les étudiants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier. L'admission est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

ARTICLE 3. Accès à la formation

Ce diplôme est ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

ARTICLE 4. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par la présidente sur avis du jury de délibération.

ARTICLE 5. Mobilité internationale - Césure

5. 1. Les dispositions favorisant la mobilité internationale des étudiants sont applicables aux étudiants inscrits dans cette formation, selon la procédure prévue par l'arrêté du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole en date du 10 octobre 2011 relatif à la mobilité internationale.

5. 2. Une période de césure constitue "une période pendant laquelle un.e étudiant.e, inscrit.e dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger." (Décret n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la césure d'études supérieures)

La césure ne peut être supérieure à deux semestres consécutifs, le début de la période de césure doit correspondre avec celui d'une année universitaire.

Les calendriers et procédures sont fixés par la présidente de l'établissement (Décision de la présidente sur le calendrier et la procédure applicables aux demandes de césure du 12 avril et du 28 juin 2019).

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 6. Organisation de la formation

6.1 - Le master 2^e année Droit, Économie, Gestion, mention Economie, parcours type Economie Appliquée, est composé d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS).

Cette année comprend 12 unités d'enseignement, totalisant 60 crédits.

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

6.2 - Les étudiants doivent faire un stage et/ou rédiger un mémoire.

6.3 – Les langues d'enseignement de cette formation sont le français et/ou l'anglais.

6.4 - Les étudiants inscrits à la fois en 3^{ème} année de Magistère Economiste Statisticien et à ce Master sont soumis au régime d'enseignement et d'examen prévus par le présent arrêté.

Le mode d'enseignement peut prendre différentes formes en fonction du contexte et de la discipline. Le contenu dispensé équivaut au volume horaire affiché d'un enseignement en présentiel complet et le volume de travail à fournir par l'étudiant est cohérent avec le nombre d'ECTS affiché.

ARTICLE 7. Stage

Les étudiants peuvent suivre le master en contrat d'alternance.

Le contenu des missions de l'alternant doivent au préalable être soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2 ou à son représentant.

L'étudiant sous contrat doit rédiger un rapport d'activité qui peut être présenté oralement à la demande du responsable du Master 2.

Les étudiants qui ne sont pas sous contrat d'alternance doivent faire un stage et/ou un mémoire sous la supervision de l'Ecole d'Economie de Toulouse.

La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril.

Les objectifs et le contenu du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2 ou à son représentant.

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui, à la demande du directeur de la formation peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.

L'étudiant peut réaliser une autre expérience que le stage. Dans ce cas-là, cette expérience devra faire l'objet d'une convention pédagogique validée par le responsable pédagogique et pourra ainsi être prise en compte pour l'admission du diplôme.

Les expériences professionnelles pouvant se substituer au stage sont les suivantes : CDD/CDI, service civique, VIE (Volontariat International en Entreprise)/VIA (Volontariat International en Administration)/VTE (Volontariat territorial en Entreprise), mémoire/rapport d'activités, projet de création d'entreprise.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 8. Organisation des examens

Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année par l'établissement.

ARTICLE 9. Modalités d'organisation de la première session

9.1 - Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un éventuel contrôle continu.

9.2 - La présence aux examens terminaux est obligatoire. Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

9.3 - Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

ARTICLE 10. Modalités d'organisation de la session de rattrapage

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants en formation initiale la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1 et aux étudiants en alternance la possibilité de valider les blocs de compétences qui leur font défaut en session 1.

Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin.

Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1.

L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières.

ARTICLE 11. Prévention du plagiat / Charte des examens

Tout étudiant a la responsabilité de prendre connaissance et de respecter la Charte des examens en vigueur dans l'établissement.

ARTICLE 12. Bonifications

Les modalités de valorisation des bonifications et la liste des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont en annexe du présent arrêté.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 13. Condition de validation

Le Master 2 mention **Economie**, parcours standard **Economie Appliquée** comporte 60 crédits ECTS. A chaque unité d'enseignements est associé un ensemble de crédits ECTS.

- Pour obtenir le master voie Alternance :

L'étudiant doit valider chaque bloc de compétences. Les blocs ne se compensent pas. Un bloc de compétences est validé à condition d'avoir validé chaque compétence du bloc. Les compétences ne se compensent pas.

Valider une compétence nécessite d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à l'ensemble des matières obligatoires correspondant à cette compétence.

Si l'étudiant ne valide pas en première session une compétence, il doit repasser en deuxième session les matières correspondant à cette compétence dans lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20.

Pour valider la compétence en deuxième session, l'étudiant devra avoir une moyenne d'au moins 10/20 à l'ensemble des matières correspondant à la compétence. On tient ainsi compte des notes des matières qu'il n'a pas eu à repasser et de celles qu'il a repassées en session 2.

En deuxième session, l'évaluation se fera par une épreuve écrite ou un projet écrit ou un oral quelle que soit la façon dont aura été évaluée la matière en première session.

- Pour obtenir le master voie formation initiale :

L'année de Master 2 est validée à deux conditions : avoir une moyenne générale d'au moins 10/20 sur l'ensemble des unités, hors stage ou mémoire, plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives, et une note d'au moins 10/20 au rapport de stage ou mémoire : soit un total de points d'au moins 600/1200.

Si la première condition n'est pas vérifiée en première session, l'étudiant doit repasser en deuxième session les matières où il a obtenu moins de 10/20. Pour obtenir le diplôme, il faut que la moyenne sur l'ensemble des matières hors stage/mémoire à l'issue de la deuxième session soit supérieure ou égale à 10/20.

En deuxième session, l'évaluation se fera par une épreuve écrite ou un projet écrit ou un oral quelle que soit la façon dont aura été évaluée la matière en première session.

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10/20. Si l'unité est obtenue par compensation, les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

ARTICLE 14. Délivrance du diplôme

Une fois que l'étudiant a validé chaque compétence ou chaque UE, il obtient une mention qui dépend de la moyenne générale des notes obtenues pour chaque UE.

- PASSABLE : Quand la moyenne générale est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la moyenne générale est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la moyenne générale note est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la moyenne générale note est au moins égale à 16.

Cette mention pourra être obtenue grâce à la prise en compte des points de bonification.

Fait à Toulouse, le 23 mars 2021

Hugues KENFACK



Le Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

PJ : annexes

Annexe 1 : Maquette de la formation

Annexe 2 : Bonifications

Annexe 3 : Mesures transitoires

Annexe 1 : Master 2 mention Economie, parcours standard Economie Appliquée Année Universitaire 2021-2022

Semestre	UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	Nbre choix option	ECTS	Heures CM				Heures TD			Bloc Porteur/Porté CM		Bloc Porteur/Porté TD	
						Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve	Total Points Note TD	Porteur /Porté	Formation porteuse	Porteur /Porté	Formation porteuse
Annuel	UE1	Fonctionnement et enjeux du système bancaire	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE2	Finance d'entreprise	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE3	Analyse de données et Data Mining	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE4	Séries temporelles et analyses économiques	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE5	Marketing quantitatif	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE6	Algebra Refresher*	Facultatif			15							Porté	M1		
Annuel	UE7	Probability Refresher*	Facultatif			15							Porté	M1		
Annuel	UE8	Dynamic Optimization Refresher*	Facultatif			15							Porté	M2 ERNA Energy		
Annuel	UE9	Apprentissage statistique	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE10	Macroéconomie et conjoncture	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE 11	Commerce international	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE 12	Séminaires d'économie appliquée	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE13	Evaluation des politiques publiques	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE14	Stage ou Mémoire ou alternance	Obligatoire		16						Rapport de stage	320				
Annuel	Bonification	Sport	Facultatif													
Annuel	Bonification	Orchestre	Facultatif													
Annuel	Bonification	Chœur	Facultatif													
Annuel	Bonification	Césure	Facultatif													
Annuel	Bonification	Engagement citoyen	Facultatif													
	TOTAL				60	240			760							

* Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole

Annexe 1 : Master 2 mention Economie, parcours standard Economie Appliquée Voie Alternance Année Universitaire 2021-2022

Semestre	UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	Nbre choix option	ECTS	Heures CM				Heures TD			Bloc Porteur/Porté CM		Bloc Porteur/Porté TD	
						Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve	Total Points Note TD	Porteur /Porté	Formation porteuse	Porteur /Porté	Formation porteuse
Annuel	UE1	Fonctionnement et enjeux du système bancaire	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE2	Finance d'entreprise	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE3	Analyse de données et Data Mining	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE4	Séries temporelles et analyses économiques	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE5	Marketing quantitatif	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE6	Algebra Refresher*	Facultatif			15							Porté	M1		
Annuel	UE7	Probability Refresher*	Facultatif			15							Porté	M1		
Annuel	UE8	Dynamic Optimization Refresher*	Facultatif			15							Porté	M2 ERNA Energy		
Annuel	UE9	Apprentissage statistique	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE10	Macroéconomie et conjoncture	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE 11	Commerce international	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE 12	Séminaires d'économie appliquée	Obligatoire		2,75	15	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		55				Porteur			
Annuel	UE13	Evaluation des politiques publiques	Obligatoire		5,5	30	Examen terminal (écrit ou oral) et /ou contrôle continu		110				Porteur			
Annuel	UE14	Stage ou Mémoire ou alternance	Obligatoire		16						Rapport stage /mémoire	320				
Annuel	Bonification	Sport	Facultatif													
Annuel	Bonification	Orchestre	Facultatif													
Annuel	Bonification	Chœur	Facultatif													
Annuel	Bonification	Césure	Facultatif													
Annuel	Bonification	Engagement citoyen	Facultatif													
	TOTAL				60	240			840							

* Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole

Master 2 mention Economie, parcours standard Economie Appliquée Voie Alternance Blocs de compétences

BLOCS (initulés restant à définir)	Conception de modèles d'analyses et d'aide à la décision							Collecte et traitement de données	Restitution/for malisation des résultats						Savoir mettre en œuvre les méthodologie de la recherche	Développemen t et intégration de savoirs hautement spécialisés				Appui à la transformation en contexte professionnel	Communicatio n spécialisée pour le transfert des connaissances			
	Compétences	Conceptualiser une situation en termes économiques	Etablir un diagnostic économique fondé sur la théorie économique	Construire des modèles économiques pour réaliser des simulations et prévisions adaptées	Evaluer les conséquences d'une décision ou d'une stratégie	Participer à la définition de la stratégie économique d'une organisation	Disposer d'une compréhension, d'un recul et d'un regard critique sur l'ensemble des informations disponibles		Mettre en place des outils de contrôle et de suivi des décisions mises en œuvre.	Développer et utiliser des programmes informatiques pour adapter les outils d'analyse statistique	Mener des études empiriques à l'aide de procédures compilées ou développées en propre	Développer des outils de traitement et de visualisation des données	Développer des outils d'interprétation des données	Utiliser des outils de reporting		Produire des documents accessibles à des non-spécialistes présentant les résultats des travaux menés	Présenter et expliquer oralement les résultats obtenus : prise de parole, Animer un débat...	Acquérir, synthétiser et analyser les données scientifiques et technologiques d'avant garde à l'échelle internationale	Disposer d'une expertise scientifique tant générale que spécifique d'un domaine de recherche et de travail déterminé		critique de la méthode	Développer une conscience critique	Mobiliser des savoirs	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
Matières M2																								
Obligatoire																								
Analyse de données et data mining								X	X	X	X				X									
Fonctionnement et enjeux du système bancaire				X		X												X	X	X		X		X
Finance d'entreprise				X		X												X	X	X		X		X
Séries temporelles et analyses économiques		X	X				X	X	X		X													
Marketing quantitatif				X	X	X	X		X			X	X	X				X		X				
Facultatif :																								
Professional Development*																								
Algebra Refresher **																								
Probability Refresher **																								
Dynamic Optimization Refresher **																								
Obligatoire :																								
Apprentissage statistique				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Macroéconomie conjoncturelle	X	X	X			X			X				X	X				X	X	X			X	X
Commerce international	X	X		X		X							X	X	X	X		X	X	x			X	X
Séminaires d'économie appliquée	X	X		X		X							X	X	X	X		X	X	x			X	X
Evaluation des politiques publiques	X	X				X							X	X	X	X		X	X	X		X	X	X
stage / mémoire/ alternance																		X	X	X	X	X		X
Nbre de matières dans chaque compétence	3	4	2	4	2	6	3	3	5	2	3	2	5	5	2	2	5	5	6	2	2	3		5

Annexe 2 : Bonification

Les enseignements donnant lieu à bonification sont listés ci-dessous :

L'étudiant bénéficie d'un maximum de 4 bonifications. Ces bonifications sont plafonnées à 4 x 1% du total des points de l'année.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20. Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

La bonification est valable au titre de l'année universitaire en cours.

Chaque composante pédagogique propose une liste de bonification spécifique.

Liste des enseignements donnant droit à bonification pour l'école d'économie de Toulouse TSE :

Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS)

Césure (pour les étudiants M1 et M2)

Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse

Participation au chœur des étudiants de Toulouse

Engagement citoyen

Conformément aux textes en vigueur :

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

- Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle ;

- Circulaire du 5 octobre 2017 relative à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Trois activités seront prises en compte dès la rentrée universitaire 19/20 :

- Engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- Volontariat dans les armées.

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

Annexe 3 : Mesures transitoires

Vous trouverez ci-dessous une correspondance entre les éléments des années précédentes et les nouvelles maquettes **pour l'année universitaire 2021-2022**.

Seules les Unités d'Enseignement (UE) sont capitalisables.

UE acquise en 2020-2021 ou les années précédentes	Correspondance dans la nouvelle maquette 2021-2022
UE1 Economie de la banque	UE1 Fonctionnement et enjeux du système UE2 Finance d'entreprise
UE2 Analyse de données et Data Mining	UE3 Analyse de données et Data Mining
UE3 Séries temporelles et analyses économiques	UE4 Séries temporelles et analyses économiques
UE4 Marketing quantitatif	UE5 Marketing quantitatif
UE5 Professional Development	
UE6 Algebra Refresher	UE6 Algebra Refresher
UE7 Probability Refresher	UE7 Probability Refresher
UE8 Dynamic Optimization Refresher	UE8 Dynamic Optimization Refresher
UE9 Apprentissage statistique	UE9 Apprentissage statistique
UE10 Macroéconomie et conjoncture	UE10 Macroéconomie et conjoncture
UE11 Economie internationale	UE11 Commerce international UE12 Séminaires d'économie appliquée
UE12 Evaluation des politiques publiques	UE13 Evaluation des politiques publiques
UE13 Stage ou Mémoire ou Alternance	UE14 Stage ou Mémoire ou Alternance